

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 SEPTEMBRE 2012

- n° 65 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 20 cosignataires demandant au Conseil communal de réexaminer la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la salle Equilibre

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons au Conseil communal de revoir sa position au sujet de la pose de panneaux solaires sur le toit de la salle de spectacle Equilibre, d'en réexaminer le coût total, d'en réévaluer les diverses possibilités de financement ainsi que de recalculer la quantité d'énergie produite.

En séance du Conseil général du 26 mai 2009, M. J.-F. Python avait posé des questions similaires à ce sujet. Une série de motifs avait été alors donnée pour justifier la réponse négative du Conseil communal : l'aspect financier et l'insuffisante production d'énergie. M. J. Bourgknecht, Directeur de l'Edilité, avait cité une étude de faisabilité réalisée par la société Greenwatt SA. Selon cette analyse, on arriverait à y installer 600 m² de cellules photovoltaïques et à produire 80 mW/h par année. Le coût total de l'installation de 670'000 francs aurait été amorti sur 25 ans, ce qui aurait entraîné une dépense annuelle de 48'000 francs. La Ville n'avait pas pu obtenir à l'époque de subventions du Canton pour réduire ce montant et n'était donc pas en mesure de financer le projet. A la fin de sa réponse à la question de M. J.-F. Python, le Conseil communal se réservait 'la possibilité de recourir ultérieurement à ce type d'installation, si les conditions liées soit au financement, soit au rendement devaient évoluer et rendre un tel investissement plus favorable.' (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2009, page 347).

Or, trois ans plus tard, les coûts ont probablement considérablement baissé et la technique a sûrement été améliorée permettant d'atteindre un rendement nettement meilleur. Si la Commune s'y prend suffisamment tôt, elle pourra certainement obtenir des subventions. En outre, pour une installation de ce type, il est tout à fait envisageable de créer un partenariat public-privé (Ville – Groupe E), comme c'est le cas pour d'autres équipements.

La salle Equilibre est un bâtiment symbolique de notre belle cité. Et y poser des panneaux solaires ne serait pas uniquement une contribution intelligente à la production d'énergie renouvelable, mais aussi un signe fort de la volonté politique en faveur des énergies propres et aussi un exemple pour la population."